



République Française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE SISTERON
4, Place de la République 04200 SISTERON

DÉCISION DU MAIRE
N° DMPCP/2023/07/13

ATTRIBUTION de l'accord-cadre à bons de commande multi-attributaires

**Passé selon la procédure :
Fourniture d'équipements électriques et d'éclairage**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2162-4 et R2162-13 à R2162-14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 portant délégations consenties au Maire,

Considérant la consultation effectuée par marché dit à procédure adaptée (MAPA) et avis d'appel public à la concurrence suivant le modèle MAPA dans un journal habilité à recevoir des annonces légales, avec complément sur le site Internet de la Collectivité de publicité dématérialisée des marchés publics <https://sisteron.e-marchespublics.com> – délai de réception des offres : 24 jours calendaires.

Considérant les conditions d'attribution de cette consultation :

- L'accord-cadre est constitué de deux lots,
- Un classement est établi pour chaque lot,
- En cas d'absence de réponse dans les délais exigés de l'attributaire du lot, il est fait appel au candidat arrivé immédiatement derrière.

Considérant le classement, dans le rapport d'analyse, des trois offres reçues,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Considérant l'avis favorable du pouvoir adjudicateur en date du 7 juin 2023,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a retenu les offres des sociétés suivantes pour chaque lot :

Lot 1 – Equipements électriques :

- Rexel, 175 rue Victor Baltard 13290 Aix les milles
- SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, 34 boulevard de l'Europe 13127 VITROLLES
- CEF-YESSS ELECTRIQUE , lieu-dit La Poterie 83160 La Valette

Lot 2 – Equipements d'éclairage :

- Rexel, 175 rue Victor Baltard 13290 Aix les milles
- CEF-YESSS ELECTRIQUE , lieu-dit La Poterie 83160 La Valette
- SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, 34 boulevard de l'Europe 13127 VITROLLES

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande multi-attributaires n°2022-MAPAF-07, relatif à des prestations de fournitures électriques et d'éclairage pour la commune de Sisteron, aux sociétés attributaires, dans les conditions suivantes :

Mis en ligne le 28/06/2023 à 14h03

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20230627-2023_07_13D

- Titulaires du lot1 – Equipements électriques : Rexel/SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION/CEF-YESSS ELECTRIQUE
Montant minimum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 0,00 € H.T. par an
Montant maximum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 107.499,00 € H.T. par an
Délai d'exécution des bons de commande : Le délai de livraison des fournitures est fixé dans chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.
- Titulaires du lot2 – Equipements d'éclairage : Rexel /CEF-YESSS ELECTRIQUE/SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION
Montant minimum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 0,00 € H.T. par an
Montant maximum de l'accord-cadre (tous titulaires confondus) : 107.499,00 € H.T. par an
Délai d'exécution des bons de commande : Le délai de livraison des fournitures est fixé dans chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

ARTICLE 2 – Que le classement par lot est joint en annexe de la présente décision,

ARTICLE 3 – Que sa durée sera de 12 mois,

ARTICLE 4 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 5 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 6 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Sisteron, le 27 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Fournitures électriques et d'éclairage pour la commune de Sisteron

Lot n°1 – Equipements électriques		
Numéro 1	Numéro 2	Numéro 3
Rexel	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	CEF-YESSS ELECTRIQUE

Lot n°2 – Equipements d'éclairage		
Numéro 1	Numéro 2	Numéro 3
Rexel	CEF-YESSS ELECTRIQUE	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION

Mis en ligne le 28/06/2023 à 14h03

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230627-2023_07_13D